



**PROCÈS VERBAL**

**ASSEMBLÉE**

**GÉNÉRALE**

**ORDINAIRE**

**Mardi 04 Novembre 2014**

**à 20h00**



## PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE De l'association « Maison des Réseaux de Santé de Savoie » en date du Mardi 04 NOVEMBRE 2014

Le Mardi 04 Novembre 2014, les membres de l'association MRSS - Maison des Réseaux de Santé de Savoie, se sont réunis à l'amphithéâtre de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de la Savoie 740 Faubourg Mâché 73000 CHAMBERY, sur convocation écrite faite par le Président, Monsieur Jean Luc VIGNOULLE, en date du 21 mai 2014.

### Étaient présents ou représentés:

Mme MC. BOUZIAT, Mme J. CACHARD, Dr H. DU BOULLAY, Dr B. DE GOER, Dr D. DURAND, Mme C. FREIRE, Dr JM. GAGNEUR, Mme F. GARIN, Mr P. GARINO, Mr S. LEFLOCH, Mr C. GRIMA, Dr F. GRUSELLE, Mme MO. MARCON, Mme M. MARECHAL, Mr P. MARISSAL, Mr G. POLETTI, Dr F. RAVIER, Mme V. RIGAUD JURY, Mme J ; SANCHEZ MARTIN, Mme MF. SIGAUD, Mme P. SIX, Mme A ; TOUTAIN, Dr C. VANBELLE, Dr J.L. VIGNOULLE, Dr C. WATERLOT.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président constate que le quorum est atteint. En conséquence, l'assemblée générale ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

### 1 – APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2013 (20h00)

La Lecture est faite par Mr G. GOSELIN, Directeur de la Maison des Réseaux de Santé de Savoie.



o <b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>718 234,76 €</b>
o <b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>874 710,45 €</b>
o <b>RESULTAT</b>	<b>156 475,69 €</b>

#### o **LES PRINCIPAUX PRODUITS**

• Subvention ARS - RA	800 000,00 €
• Formation ETP40	20 800,00 €
• Reprise Fonds Dédiés	14 191,03 €
• Mise à disposition	11 200,00 €
• Association SAVEDIAB	5 000,00 €
• UNIFORMATION	3 932,10 €
• Produits financiers	1 141,14 €

## LES PRINCIPALES CHARGES

• Ressources Humaines	509 484,09 €
• Dérogations et indemnités	77 052,00 €
• Locations mobilières et immobilières	34 278,24 €
• Entretien et maintenance	22 820,55 €
• Missions, réceptions, déplacements	20 062,40 €
• Autres honoraires	11 788,48 €
• Affranchissement, télécommunication	7 240,27 €
• Fournitures administratives	8 174,02 €
• Catalogues et imprimés	6 204,74 €

## LE RESULTAT

• Acquis (propriété de la MRSS)	14 370,43 €
• Sous contrôle (tiers financeurs)	142 105,26 €

Cette présentation est suivie du Rapport du Commissaire aux Comptes Mr Xavier CODDET Cabinet BDO.

L'assemblée approuve le rapport d'activités 2013 à l'unanimité.

## 2 – PRÉSENTATION DE L'ÉVOLUTION DU DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION de la MRSS et Débats (20h30)

Présentation de l'évolution du dispositif d'appui à la coordination de la Maison des Réseaux de Santé de Savoie faite par Mr G. GOSSELIN. Deux cas concrets ont été exposés par Françoise ROZIER Référente de proximité Chambéry et Mandy WIDAR Référente de proximité Albertville / Ugine.



## Dispositif d'Appui à la Coordination en Santé



## LE DISPOSITIF D'APPUI

### Une équipe pluridisciplinaire :

- 7 référentes de proximité réparties sur le département : 3 infirmières, 1 ergothérapeute, 3 assistantes sociales.
- 1 médecin psychiatre
- 1 diététicienne
- 2 éducatrices en activités physiques adaptées (APA)
- 1 secrétariat
- 1 coordinatrice (Directrice adjointe)

## Territoires d'intervention



## OBJECTIF

Venir en appui aux professionnels médicaux et sociaux pour les patients en situation complexe dont le maintien ou le retour à domicile est fragilisé.

Orienter vers le dispositif adéquat

Coordonner l'action des différents intervenants du domicile

Faciliter l'accès aux aides (humaines, matérielles, sociales...)

Organiser le maintien à domicile

Agir en médiation

## LE PUBLIC CONCERNÉ :

- o Aucun critère d'âge
- o Quelle que soit la pathologie ou le handicap
- o Critères de complexité

**Au niveau du professionnel :** situation vécue comme complexe, difficultés de coordination des intervenants...

**Au niveau du patient :** apparition ou aggravation d'une pathologie, rupture de soins, épuisement des aidants...

- o Lieu d'exercice du professionnel signalant : en Savoie

## PARCOURS DU PATIENT



## Présentation de situations concrètes

### Situation concrète n°1 Françoise ROZIER

Signalement du médecin traitant.

*Motif de la demande :* évaluer la situation d'isolement chez une personne paraplégique

Mr B a 85 ans, suite à une opération pour un mélanome de la colonne lombaire, M. est paraplégique depuis 2 ans. L'épouse de M. B est aidante, elle a 87 ans. Le couple est propriétaire et vit au 3<sup>ème</sup> étage sans ascenseur.

M. a des douleurs, des problèmes d'escarres et d'incontinence. M. a des problèmes de nutrition.

Il y a un isolement social du couple. Passage d'une infirmière matin et soir au domicile.

Le couple a un projet de déménagement mais aucune démarche n'est entreprise.

### Situation concrète n°2 Mandy WIDAR

Signalement du médecin traitant.

M. M a 74 ans. M. a une tétra parésie depuis l'âge de 22 ans.

M. vit avec sa sœur Mme B, aidante principale.

Il y a un passage d'une aide à domicile chaque jour matin et soir pour les transferts, la toilette, le repas du soir. Mme prend en charge la préparation et la prise des repas de M. le matin et le midi.

Mme B doit se faire opérer pour une prothèse au genou.

*Quelle solution peut-on envisager pour la PEC de M. pendant et après l'hospitalisation de Mme ?*

## Merci de votre attention

- Aix-les-Bains / Les Bauges : Claudine HUVELLE
- Albertville / Ugine : Mandy WIDAR
- Avant pays Savoyard : Marie-Laure RULLET
- Chambéry & couronne : Françoise ROZIER
- Cœur de Savoie : Pauline PHILIPPE
- Maurienne : Sidonie CORMAN
- Tarentaise : Céline GELIN



5 rue Pierre et Marie Curie  
73000 CHAMBERY  
Tél : 04 79 62 29 69  
Fax : 04 79 62 39 71

Courriel : [info@reseaux-sante73.fr](mailto:info@reseaux-sante73.fr)  
Site : [www.reseaux-sante73.fr](http://www.reseaux-sante73.fr)



### **3 – PRÉSENTATION DE LA LOI PORTANT SUR LA RÉFORME DE LA PROTECTION DES MAJEURS ET SES IMPLICATIONS EN MEDECINE DE VILLE** (21h30)

Vieillessement de la population, développement de la maladie d'Alzheimer, chaque année le nombre de personne vulnérables augmente. Afin de renforcer leur protection juridique, la loi datant de 1968 a été réformée en profondeur. Floriane GARIN, Administrateur de la Maison des Réseaux de Santé de Savoie nous a présenté la loi du 05 mars 2007 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Cette présentation sera disponible sur le site internet de la Maison des Réseaux de Santé de Savoie : [www.reseaux-sante73.fr](http://www.reseaux-sante73.fr)

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22 heures 30

Le Président  
M. Jean-Luc VIGNOULLE